

Séquence d'observation en milieu professionnel au collège et en seconde générale et technologique

Instruction du 22/01/2026 relative à l'organisation des séquences d'observation en milieu professionnel et à la mobilisation de la plateforme nationale « 1 élève, 1 stage »

Délégation régionale académique d'information et d'orientation – site Créteil

Affaire suivie par : Florian Maréchal

Tél : 01 57 02 68 04

Mél : ce.draio-communication@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'Education nationale, mesdames et messieurs les chefs d'établissement et adjoints, mesdames et messieurs les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, mesdames et messieurs les directeurs de CIO, mesdames et messieurs les inspecteurs IA-IPR et IEN EG-ET-IO.

Références :

- [Plan avenir](#) (Priorité 2)
- [Séquences d'observation, visites d'information et stages pour les élèves de collège et de lycée général et technologique \(Bulletin officiel n° 47 du 11 décembre 2025\)](#)

Annexes :

- [Plateforme «1élève1stage »](#)
-

Le [Plan Avenir](#) place l'orientation comme un axe structurant et continu du parcours de l'élève dès le collège. La découverte progressive des secteurs, des métiers et du monde professionnel est un des enjeux de cet accompagnement.

Les séquences d'observation en milieu professionnel s'inscrivent pleinement dans ce cadre : elles constituent un outil pédagogique et éducatif ainsi qu'une étape clé dans la construction du projet de chaque élève.

1. Cadre et finalités : inscrire la séquence d'observation dans le Parcours Avenir

La [circulaire ministérielle](#) relative aux modalités d'accueil en milieu professionnel précise le cadre de la mise en œuvre des différentes formes d'accueil en milieu professionnel (visites d'information, séquences d'observation, stages) au collège et au lycée, en rappelant leurs inscriptions dans le parcours Avenir.

S'agissant de la séquence d'observation en milieu professionnel, la circulaire rappelle qu'elle concerne notamment les **élèves scolarisés en 4^e, 3^e et 2nde générale et technologique**, dans le respect du cadre réglementaire (convention, encadrement, sécurité).

La mise en œuvre repose sur un pilotage d'établissement visant à :

- **Sécuriser le cadre** : formalisation des modalités (documents, calendrier, règles) prise en compte des conditions d'accueil et de sécurité ;

- **Communiquer tous les éléments nécessaires aux familles** : précisions concernant les objectifs pédagogiques des séquences d'observation, exemplaire de la convention, informations sur les conditions d'accueil sur le lieu de stage.
- **Organiser l'accompagnement** : désignation d'un appui opérationnel, mobilisation des équipes (professeurs principaux, vie scolaire, PsyEN...), suivi des élèves, notamment ceux sans solution de stage.
- **Préparer la séquence d'observation et assurer son exploitation pédagogique** : organisation d'un temps de préparation et à un temps de bilan (exploitation en classe, retour d'expérience, appui à la projection ...), afin que l'observation nourrisse réellement le parcours d'orientation. La [plateforme Avenir\(s\)](#) constitue un appui pour les équipes dans l'accompagnement des élèves (séquences pédagogiques, outil « Portfolio de l'élève »).

2. Plateforme « 1 élève, 1 stage » : apports et modalités d'usage pour les établissements

La **plateforme nationale « 1élève1stage »** met à disposition des offres de séquences d'observation déposées par des structures d'accueil (entreprises, associations, services publics) afin de faciliter l'accès des élèves à une solution.

Elle constitue un outil d'appui mobilisable par les établissements pour accompagner les élèves dans leur recherche et sécuriser l'organisation de ces séquences. L'usage de la plateforme peut contribuer à :

- **Faciliter** l'identification d'offres et l'accompagnement des élèves, avec une vigilance particulière pour ceux qui peinent à mobiliser un réseau ;
- **Fluidifier** l'organisation en proposant des fonctionnalités de suivi et une convention dématérialisée ;
- **Clarifier les rôles** : la plateforme soutient le pilotage et l'organisation, sans se substituer aux procédures de l'établissement.

3. Plan d'accompagnement des établissements : ressources et temps d'information

Afin d'accompagner les établissements dans la mise en œuvre des séquences d'observation et l'appropriation des outils, la Draio Île-de-France propose un plan d'accompagnement articulant ressources et temps d'information.

Ressources :

- [Support numérique « 1élève1stage » de la Région académique d'Île-de-France](#)
- La lettre DRAIO « [Accompagner l'élève de la découverte du milieu professionnel à la construction de son parcours](#) »

Webinaires / temps d'information :

- Webinaire « Plateforme 1élève1stage » à destination des chefs d'établissement ou d'un représentant : accès, navigation, fonctionnalités clés questions/réponses

Lundi 9 Février 2026 12h45 - 13h30 [Lien de connexion](#)

- Webinaire « Comment inscrire le stage de 2GT dans un processus d'accompagnement à l'orientation ? » à destination des chefs d'établissement de lycée général et technologique ou d'un représentant.

Lundi 16 Février 2026 16h30 - 17h30 [Lien de connexion](#)

Pour le recteur et par délégation,

La cheffe de la Délégation régionale académique d'information et d'orientation – site Créteil
Élisabeth BOYER